

DE_2025_014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAIGNES

Séance Du 16/09/2025 à 20h30	Le seize septembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique MALAVERGNE.
Nbre de membres en exercice	6
Nbre de membres présents	5
Nbre de suffrage exprimés	5
Secrétaire de séance : Laurent LABARBE	<p>Présents : <i>Dominique MALAVERGNE, Alain BOURGADE, Didier VAQUIE, Christophe LACAM, Laurent LABARBE</i></p> <p>Représentés : <i>Excusés : Thierry FROMENTEZE</i></p> <p>Absents :</p>

Décision modificative n°1 au budget primitif – Ouverture de crédits au chapitre 012 – Charges de personnel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté le [date],
- Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du chapitre 012 « Charges de personnel » afin d'assurer le paiement des salaires et charges sociales,
- Considérant que des crédits sont disponibles au chapitre [indiquer, ex. 011 – Charges à caractère général] et peuvent être réaffectés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

1. D'adopter la Décision modificative n°1 au budget primitif 2025 comme suit :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	012	6411	Salaires et traitements	+ 1200€	
Fonctionnement	012	6450	Cotisations sociales patronales	+ 1100€	
Fonctionnement	012	6413	Primes	+ 1100€	
Fonctionnement	011	6068	Achats non stockés de matières et fournitures	- 3400 €	

2. De procéder à la modification correspondante dans l'état prévisionnel des dépenses et recettes de la section de fonctionnement.
3. De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance,
Laurent LABARBE



Pour extrait conforme, Saignes le 16/09/2025
Le Maire,
Dominique MALAVERGNE


